



Usage d'une photo, sans autorisation

Par **lolo13**, le **30/07/2010** à **12:39**

Bonjour, rnsuite à une rupture sentimentale, dont j'ai souffert, et fait un peu n'importe quoi, "dans cet état second", j'ai envoyé une photo de moi et de mon ex-amie mariée à sa maman (oui je sais, c'est bête..) pour ne pas souffrir seulement moi, et je regrette cela. rn Cette amie russe (en Russie;;) me menace donc de porter plainte en Russie (quand j'ai pris cette photo, elle le savait). Est-ce que je risque beaucoup de chose, ou finalement non, vu que je n'ai rien divulgué sur le net, juste à sa mère (pour une "vengeance bête") et si il le faut, j'ai d'autres photos et vidéos qu'elle m'a envoyées personnellement sur mon ordinateur, ce qui prouve, que ce ne sont pas des photos volées, et que elle voulait bien aussi. rn J'espère avoir bien expliqué mon cas, et qu'il ne m'arrivera rien après cela, merci pour vos conseils